PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023 à 19 heures 30

<u>Etaient présents</u>: FRANCKE Stéphane, Maire; PICOTIN Gaëtan, BOUCKENOOGHE Céline, BEUN Régis adjoints; ACTHREGALLE Caroline, DEQUIDT Pascal, TROLET Cédric, GOCYK Béatrice, CICHY Claire, CLERCQ Virginie, DEVEY Elodie, VANOOSTEN Laurence, POILLON Jean-Claude, VANHERSEL Valérie, conseillers municipaux.

Etaient absents: Sylvie LOONES, Dominique BONNET

Etait absent représenté: Nicolas GERVOIS a donné pouvoir à Gaëtan PICOTIN

Excusée sans pouvoir : Sonia PRUVOST

Secrétaire de séance : Caroline ACTHREGALLE

ORDRE DU JOUR

Le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2022 appelle des modifications qui seront portées et soumises au conseil municipal lors de la prochaine séance.

POINTS FINANCIERS

1/Avenant aux tarifs 2023

M. Gaëtan PICOTIN, adjoint délégué à la jeunesse propose, après en avoir échangé en commission jeunesse et en avoir parlé lors du précédent conseil municipal, de pratiquer un tarif différencié pour les « usagers » ne respectant pas les règles d'inscription ou de désinscription aux services de cantine et de périscolaire. D'après les services de MyPerischool, Herzeele est le mauvais élève. En effet il y a trop d'interventions en mairie.

Pour mémoire, l'application MyPerischool permet de commander les produits alimentaires nécessaires et ainsi d'éviter le gaspillage. Elle permet également de prévoir le nombre suffisant d'agents d'encadrement. Pour être efficaces les instructions doivent être suivies par tous. Toutefois, parce qu'il est compréhensible qu'un oubli ou une maladie ne nécessitant pas une consultation médicale puisse arriver, il faut laisser de la souplesse au dispositif. Celle-ci se traduira par une sorte de joker.

Par conséquent, M. PICOTIN propose de doubler le tarif de chaque service non réservé ou réservé hors délai et d'instaurer cinq jokers par année scolaire et par enfant.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

2/ Contribution 2023 DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) – SIDEN-SIAN

La contribution 2023, conformément à la délibération du comité syndical du SIDEN-SIAN du 12 décembre 2022, s'élève à 5 € TTC x nombre d'habitants connu au 1^{er} janvier 2022, soit 8 415 € TTC. Il s'agit de faire le choix de la fiscalisation ou de la budgétisation pour régler la contribution à l'EPCI.

Le conseil municipal vote pour la fiscalisation.

3/ Contribution 2023 SIECF (Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre)

Par délibération en date du 28 novembre 2022, le comité syndical du SIECF a décidé de fixer les cotisations 2023 comme suit :

Compétence	Montant pour 2023	Modalités de perception
Electricité	4 €/habitant	Budgétisation ou fiscalisation
		ou déduction TCFE
Gaz	0.60 €/habitant	Budgétisation ou fiscalisation
Eclairage public	3.60 €/habitant	Budgétisation ou fiscalisation
		ou déduction TCFE
IRVE	800 €/borne 22kVA 2 points de charge	Budgétisation ou fiscalisation
	800 €/borne 50 kVA1 point de charge	ou déduction TCFE
	200 €/borne sur éclairage public (3 à 7 kVA) 1	
	point de charge	
Télécommunication	1.50 €/habitant	Budgétisation ou fiscalisation
Numérique	0.20 €/habitant	Budgétisation ou fiscalisation

Le conseil municipal vote pour la fiscalisation.

4/ Demande de subvention ADVB (Aide Départementale aux Villages et Bourgs) 2023 — Travaux éclairage public — Passage au LED

Les dossiers de demande de subvention auprès du Département du Nord doivent être pour certains, dont l'ADVB, déposés pour le 31 mars dernier délai.

Monsieur le Maire suggère de solliciter une aide financière dans le cadre de l'évolution de l'éclairage public vers le LED en remplacement du sodium.

Projets déjà étudiés par le SIECF: Lotissement St Crépin et rue de Wormhout.

Etude sollicitée : La Place

Le taux de subvention varie de 50 % pour toutes les communes, pour des projets dont le montant est inférieur ou égal à $70~000 \in HT$; 30, 40 ou 50 % en fonction de la richesse de la commune pour les projets d'un montant supérieur à $70~000 \in HT$.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

5/ Avis sur vente d'un terrain communal à la demande d'un particulier

M. le Maire a été sollicité par un particulier désireux d'acheter une bande de terrain d'environ 60 m² aux fins d'agrandir son jardin pour disposer d'un peu plus d'espace pour sa famille composée de trois jeunes enfants.

Un avis domanial est en cours afin d'estimer la valeur de cette bande de terrain, mais M. le Maire souhaite l'avis du conseil municipal sur le bien-fondé de la demande et ses conséquences.

Résultat du vote du conseil municipal : 1 voix pour la vente de 60 m2

1 abstention

15 voix pour la vente de 60 m2

6/ Adhésion à l'amicale du personnel de la CCHF

La Communauté de Communes des Hauts de Flandre a mis en place en 2016 une amicale des personnels territoriaux ouverte à tous les agents de son territoire. Cette amicale est ouverte à tous les salariés et retraités des collectivités membres sous réserve d'une adhésion annuelle personnelle (15 \in pour les agents de catégorie C, 20 \in pour les agents de catégorie B et 25 \in pour les agents de catégorie A). La contribution des collectivités est fixée à 50 \in par agent y adhérant.

Plusieurs agents ont manifesté le souhait d'adhérer à cette amicale au vu des animations, activités et avantages qu'elle propose.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

POINTS ADMINISTRATIFS

7/ Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion du Nord pour une mission de délégué à la protection des données

La commune est actuellement accompagnée par la cellule RGPD du service CRE@TIC du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord dans le cadre d'une convention dite de mise à disposition d'un agent du CDG59 pour une mission de délégué à la protection des données.

La CCHF prend financièrement à sa charge la coordination territoriale des interventions du Délégué à la Protection des Données nommé par le CDG 59 ; les collectivités prennent à leur charge financière les interventions sur site du DPD à raison de 50 € de l'heure (temps et coût des déplacements compris).

La convention est arrivée à échéance ; il est donc nécessaire de la renouveler afin de poursuivre la phase d'accompagnement à la mise en conformité de la commune.

L'accompagnement étant essentiel au vu de la complexité du dispositif dans la phase de démarrage, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter le renouvellement de la convention.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer la convention.

8/ Nomination d'un second délégué suppléant au SIECF

A la demande du SIECF, il y a lieu de nommer un second délégué suppléant représentant la commune en lieu et place de Mme PAPILLON, démissionnaire du conseil municipal.

Pascal DEQUIDT est élu Délégué suppléant.

9/ Convention avec le Département du Nord – Pose des feux micro-régulés rue de Wormhout

La pose des feux micro-régulés pour sécurisation d'un passage piéton intervenant sur le territoire du Département du Nord (RD 17), il y a lieu de signer une convention d'occupation de la voirie départementale et concernant l'entretien ultérieur de ces équipements nouvellement installés.

M. le Maire soumet la convention au conseil municipal aux fins d'obtenir son autorisation à la signer.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité et l'autorise à signer la convention.

10/ Candidature au label « Terres de jeux 2024 » - CCHF

La CCHF propose à l'ensemble de ses communes adhérentes de candidater au label « Terres de jeux 2024 ». Le conseil communautaire a délibéré favorablement le 13 décembre 2022 pour autoriser la CCHF à candidater à ce label qui ambitionne d'être le 1^{er} EPCI entièrement labellisé.

Parallèlement un groupe WhatsApp est créé qui permettra aux communes de mutualiser des informations, partager des initiatives et des idées d'animations colorées JO.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

Mis en ligne le 23 mars Par le Maire, Stéphane FRANCKE